

- **Nom**
de Cordoue
- **Prénom**
Bertrand
- **Adresse**
36 avenue Raymond Poincaré
75016 PARIS
- **Raison sociale**
Entreprise industrielle aéronautique défense

Informations pratiques

- **Intitulé de l'activité**
Consultation citoyenne sur l'Europe de la défense
- **Description de l'activité**
Débat organisé au sein du Comité d'entreprise européen d'Airbus avec la participation de représentants syndicaux français, allemands, espagnols, britanniques, polonais et roumains. Ce débat est organisé pour donner suite au courrier adressé par Florence Parly, ministre des Armées à Tom Enders, CEO d'Airbus, et à la réponse favorable de celui-ci.
- **Date et heure**
17/10/2018 de 9h30 à 11h30
- **Lieu**
Toulouse Blagnac
- **Nombre de participants**
25

- **Catégories de publics présents**
20 représentants syndicaux et 5 représentants de la direction
- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**
Fernando ALONSO, Head of Military Aircraft
Philippe PEZET, Head of Transnational Industrial Relations,
Bertrand de Cordoue, Head of Public Affairs Defense

Synthèse de l'activité

- **Thèmes évoqués**
Pouvons-nous avoir une défense européenne sans une souveraineté européenne?
Faut-il mettre en place une préférence européenne en matière d'armement? Si oui, comment?
Comment transposer dans la défense le formidable succès d'Airbus dans l'aviation commerciale?
Comment favoriser les coopérations sur des projets d'armement entre pays de l'Union Européenne?
- **Questions / attentes / problèmes soulevés**
Un constat partagé :
1) S'agissant des équipements de défense, l'Europe reste largement à construire. Par rapport à leurs concurrentes américaines, les entreprises européennes du secteur souffrent d'une fragmentation des marchés nationaux, d'une insuffisance de financements par les Etats et d'une concurrence fratricide entre elles.
2) Cette situation n'est pas soutenable. Si des avancées décisives concernant la consolidation de la base industrielle et le lancement de programmes en coopération structurants ne sont pas réalisées dans les années qui viennent, il est à craindre que l'Europe perde les compétences indispensables pour assurer sa défense de manière autonome.
3) Il existe de puissantes raisons politiques (notamment la prise de distance des Etats-Unis) et économiques (apparition de nouveaux concurrents et augmentation du coût des matériels) pour franchir enfin ce pas décisif. Alors que la sécurité représente la première des priorités partagées par les citoyens européens, cela suppose de surmonter les réticences des Etats à partager leur souveraineté en matière de défense au profit d'une souveraineté européenne à construire. Il y a, en Europe, une forte attente citoyenne sur ce point.

Un sentiment d'urgence :

- 1) Pour les acteurs industriels du secteur, il n'y a pas le choix : c'est une question de survie. Cela implique que nous entrons dans une logique d'interdépendance et de solidarité comme il en existe dans d'autres domaines où l'Europe joue un rôle essentiel. Ce supplément d'Europe dans la défense s'inscrit au demeurant dans la continuité du partage de valeurs communes qui a toujours été le ferment de la construction européenne.

2) S'agissant de la défense, les entreprises ont en particulier un besoin urgent de règles communes permettant la consolidation du marché européen, à l'image d'autres secteurs. Et elles ont besoin en même temps d'être soutenues dans la compétition mondiale pour ne pas se retrouver « apatrides » face à leurs concurrents américains ou asiatiques.

3) Il est également indispensable que les Etats acceptent, pour leurs acquisitions de défense, une forme de préférence européenne, comparable à celle dont bénéficient ces concurrents sur leurs marchés domestiques. Si l'Europe veut assurer sa défense de manière plus autonome, la dimension politique des contrats militaires ne devrait plus suffire à justifier des achats sur étagères auprès de fournisseurs non-européens.

- **Pistes de proposition formulées**

1) La mise en œuvre d'une politique européenne commune dans le domaine militaire sera positive pour l'emploi qualifié car elle contribuera à améliorer la compétitivité des entreprises concernées et à accroître le marché auquel elles auront accès, tout en évitant les duplications. Tous les pays impliqués en bénéficieront si les règles de partage de la R&T et de la production tiennent compte des capacités de chacun sans rester figées dans un retour national géographique par programme. Une approche globale sur l'ensemble du périmètre industriel intéressant les Forces Armées et de Sécurité de chaque pays doit être privilégiée.

2) La combinaison de financements européens alloués selon des règles communautaires d'une part, et d'un maillage accru des entreprises du secteur au travers d'accords industriels d'autre part, favorisera la préférence européenne et aura un effet décisif pour la compétitivité de l'offre européenne en matière de sécurité et de défense. Ceci contribuera en retour à renforcer la crédibilité et l'autonomie d'une politique européenne de défense.

3) Pour avancer dans cette direction, il est aussi souhaitable que les barrières érigées au nom d'un usage abusif de la protection du secret de défense entre pays européens, qui empêchent souvent les échanges d'informations et de personnes indispensables pour conduire la coopération de manière performante. Il faut privilégier un cadre juridique stable de réciprocité entre les entreprises et les pays participant à un même programme ou à un même partenariat stratégique.

Facultatif

- **Commentaires sur le déroulé de la Consultation**

Un débat très animé avec une volonté manifeste de tous les participants de contribuer positivement. Une insistance partagée sur les bénéfices économiques et industriels à attendre d'une Europe plus intégrée en matière de défense.